

guides; le 24 novembre 1827, au collège de département de l'Ain, par 59 voix 111 votants, 129 inscrits. M. Leviste de Montbrian continua de voter silencieusement sans s'inféoder à aucun parti; il soutint cependant le cabinet Polignac, et ne fut pas ré-élu aux élections de juillet 1830.

**LEVRAULT** (FRANÇOIS-BENJAMIN, député de 1831 à 1834, né à Barbezieux (Charente) le 7 août 1771, mort à Paris le 5 octobre 1855, étudia la médecine, se fit recevoir docteur et exerça sa profession à Paris. Élu, le 5 juillet 1831, par 165 voix (318 votants, 369 inscrits), contre 147 à M. Ganivet, député du 2<sup>e</sup> collège de la Charente (Barbezieux), il prit place dans la majorité conservatrice avec laquelle il vota jusqu'en 1834. Le 21 juin de cette année, il échoua, dans sa circonscription, avec 123 voix contre 152 à M. Tesnières, élu.

**LEVREY** (JEAN-BAPTISTE), député de 1885 à 1889, né à Lure (Haute-Saône) le 21 janvier 1839, étudia la médecine et se fit recevoir docteur en 1869. Il se fixa alors à Lure, et s'occupa d'agriculture. Aux élections d'octobre 1885, M. Levrey, porté sur la liste républicaine opportuniste de la Haute-Saône, fut élu député de ce département, au second tour de scrutin (le 18 octobre), par 38,279 voix (73,595 votants, 87,095 inscrits), le 3<sup>e</sup> sur 5. Il prit place dans la majorité de gauche, soutint les ministères Rouvier et Tirard, et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**LEWAL** (JULES-LOUIS), ministre, né à Paris le 17 décembre 1823, petit-fils d'un conseiller à la cour des Comptes, entra à Saint-Cyr le 21 avril 1841, en sortit dans l'état-major avec le numéro 2 et le grade de sous-lieutenant. (1<sup>er</sup> avril 1843.) et fut classé premier, avec le grade de lieutenant, à la fin de ses études à l'École d'état-major, le 12 janvier 1846. Capitaine au choix (19 décembre 1848), il fut envoyé en Algérie, devint, en 1854, premier adjoint à la direction des affaires indigènes, et chef du bureau militaire de Blidah. Blessé, le 26 juin 1854, pendant l'expédition de la Grande Kabylie et fait à cette occasion chevalier de la Légion d'honneur (29 juillet 1854), il passa, en 1856, au commandement du cercle de Dellys, puis de Soukha'ras, et, durant les combats qui eurent lieu sur la frontière tunisienne, les 16 et 17 août, fut cité à l'ordre du jour de l'armée. Rappelé au moment de la guerre d'Italie, chef d'escadron d'état-major (19 mai 1859), au début de la campagne, il assista à Solferino, et, après Villafranca, resta à l'état-major de l'armée d'occupation, et fut membre et secrétaire de la commission de délimitation des nouvelles frontières austro-sardes. A son retour d'Italie, en 1860, il publia, dans la *Revue contemporaine*, des études littéraires remarquées sur l'Italie classique et moderne : *Mantoue et Virgile*, *Le lac de Gôme et Pléne-le-Jeuve*, *Catulle à Sernione*, *Annibal et Magenta*. Au moment de l'expédition du Mexique, en 1862, M. Lewal fut attaché à l'état-major du corps expéditionnaire, et devint lieutenant-colonel le 13 août 1863, et officier de la Légion d'honneur le 24 août 1863, après le siège de Puebla, au-

quel il avait pris une grande part. Peu après chef d'état-major de la 1<sup>re</sup> division de l'armée française au Mexique, il eut à diriger les expéditions sur le Texas et sur Guaymas de Sonora, et mérita d'être cité à l'ordre du jour de l'armée. Rentré en France le 4 avril 1867, et, pendant quelques mois, chef d'état-major de la 1<sup>re</sup> division (Châlons-sur-Marne), il fut ensuite appelé au corps expéditionnaire de Rome, comme sous-chef d'état-major. Au mois de février 1868, le maréchal Niel, ministre de la Guerre, le rappela à Paris, et lui confia la direction du 2<sup>e</sup> bureau du dépôt de la guerre, avec ordre d'organiser un service spécial sur le modèle du grand état-major de Berlin. Le colonel s'y employa de son mieux, et inaugura des conférences militaires. Celle qu'il fit sur la *Marche rationnelle d'un corps d'armée* fut particulièrement remarquée. Colonel le 10 avril 1868, il eut sans doute mené à bien les réformes urgentes qu'il avait entreprises, si la mort du maréchal Niel ne fut venue troubler l'œuvre de la réorganisation de notre armée. En 1870, le général Lewal fut attaché à l'état-major de l'armée du Rhin, placé après les échecs de Spiekeren et de Froeschwiller, sous les ordres de Bazaine. Il y eut un rôle difficile à remplir; son activité et sa science militaire s'accroissaient mal de l'inaction forcée que le maréchal Bazaine imposait à son état-major, et que le général Jarras, major-général de cette armée, n'était point désireux de rompre, en raison des relations tendues qu'il avait avec le général en chef. Lors des grandes batailles à l'ouest de Metz, Rezonville et Saint-Privat, le colonel Lewal fut chargé de reconnaître les positions en arrière d'Amonvillers. Durant le blocus, il fut indirectement mêlé, en sa qualité d'officier supérieur de l'état-major général, aux négociations de Regnier, et protesta avec énergie contre la capitulation; sa déposition lors du procès Bazaine en fait foi. Au retour de la captivité, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur, le 20 avril 1871, et, à l'organisation des corps d'armée, devint chef d'état-major du 15<sup>e</sup> corps (Marseille), le 18 octobre 1873. Bien que nommé général de brigade le 21 août 1874, il conserva ses fonctions au 15<sup>e</sup> corps et concourut d'une manière spéciale à la préparation des grandes manœuvres que ce corps exécuta en 1875. Il eut ensuite à s'occuper de la création et de l'organisation de l'École supérieure de guerre, dont il fut nommé directeur le 17 septembre 1877. Sous son impulsion, les études sur le terrain prirent une importance considérable et justifiée. Général de division le 12 février 1881, il reçut le commandement de la 33<sup>e</sup> division (17<sup>e</sup> corps), devint grand officier de la Légion d'honneur (11 juillet 1882), et commandant en chef du 17<sup>e</sup> corps le 13 mars 1884. Au cours des grandes manœuvres de 1881, il appliqua pour la première fois sa *tactique des marches*. Son système du *point initial* et des *haltes simultanées* parut, à tous les officiers, supérieur à l'ordre de *rendez-vous* encore aujourd'hui en usage dans l'armée allemande. Ces manœuvres attirèrent sur lui l'attention publique plus encore que ses livres tactiques, empreints pourtant d'une profonde science militaire. Lorsque le général Camponon abandonna le ministère de la Guerre en 1883, M. Lewal fut appelé à le remplacer. Il exerça ces fonctions du 17 octobre 1883 au 5 avril 1884. Malheureusement, il arrivait à un moment fâcheux; on espérait beaucoup de ses talents et de son patriotisme. Les nécessités de la politique courante l'empêchèrent de les manifester comme

on y comptait. Il prit à cœur l'expédition du Tonkin et prononça à cette occasion un mot malheureux qui souleva contre lui d'unanimes protestations. Le désastre de Lang-Son emporta le ministère Ferry et M. Lewal, maladroitement compromis dans cette politique. Il devint alors commandant du 10<sup>e</sup> corps, fut atteint par la limite d'âge en 1888 et mis à la retraite en 1889; il reçut la médaille militaire à cette occasion. M. Lewal a publié : *Organisation de 1788, de Guibert* (brigades et divisions) dans le *Moniteur de l'armée* (1869); *la Réforme de l'armée* (1871); *Etudes de guerre, partie organique* (1873); *Tactique de mobilisation et tactique de combat* (1875); *Tactique de marche* (1876); *Tactique de stationnement* (1879); *Tactique de renseignements* (1881-1882). — Membre de l'Académie militaire de Stockholm.

**LEYDET** (Victor), député depuis 1881, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 3 juillet 1845, fils d'un ouvrier, fit ses classes au collège d'Aix et fut attaché ensuite, en qualité de commis, à diverses maisons de commerce. Devenu lui-même chef d'un important établissement d'huiles du Midi, conseiller municipal (1870) adjoint au maire de sa ville natale (1876-1882), conseiller général des Bouches-du-Rhône pour le canton de Peyrolles (1880), juge au tribunal de commerce, il se présenta à la députation, lors de l'élection complémentaire du 4 décembre 1881, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Aix, vacante par suite de l'option de M. Lockroy. M. V. Leydet fut élu député, au second tour de scrutin, le 18 décembre, par 4,919 voix (9,843 votants, 15,882 inscrits), contre 4,870 à M. Pautrier. Il siégea à la gauche radicale et vota contre les ministères Gambetta et J. Ferry, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc., déposa une proposition de loi tendant à donner aux conseils généraux, d'arrondissement et municipaux, le droit d'émettre des vœux politiques (1882), et une autre proposition (1883) ayant pour objet d'établir un impôt sur le revenu proportionnel et progressif. Il parla sur la loi municipale, sur le budget, sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs, etc. Porté, le 5 octobre 1885, sur la liste républicaine radicale des Bouches-du-Rhône, M. V. Leydet fut élu au second tour, le 3<sup>e</sup> sur 8, député de ce département, par 55,750 voix (93,426 votants, 139,346 inscrits). Il appartint au groupe de l'extrême gauche, combattit les ministères Rouvier et Tirard, intervint plusieurs fois dans la discussion des lois de finances, parla sur la conversion des rentes, sur le tarif des douanes, sur la réforme de la législation des faillites, sur la loi militaire, en faveur de la liberté de fabrication des allumettes, pour la réduction de l'impôt des cercles, et fut rapporteur de la convention franco-grecque. Dans la dernière session, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. M. Leydet a collaboré au *National* d'Aix, dont il a été, en 1871, un des fondateurs; il a été président de la classe 69 à l'Exposition universelle de 1889.

**LEYGUES** (JEAN-CLAUDE-GEORGES), député depuis 1885, né à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-

Garonne) le 28 octobre 1856, se fit inscrire ses études de droit achevées, au barreau de sa ville natale. Adjoint au maire, il fonda le journal républicain *l'Avenir du Lot-et-Garonne*, devint membre actif de la Ligue des patriotes, et publia entre temps plusieurs volumes de vers, notamment *Coffret brisé* (1880) et *La lyre d'airain* (1884) couronnés par l'Académie française. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste du Lot-et-Garonne, il fut élu député, au second tour (18 octobre), le 4<sup>e</sup> sur 5, par 41,084 voix sur 86,457 votants et 101,598 inscrits. Il prit place à gauche, fut membre (1889) de la commission du budget, et rapporteur du budget du ministère de l'Intérieur, soutint les ministères Rouvier et Tirard, vota pour l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Officier d'académie.

**LEYMARIE** (LÉONARD), député en 1789, né à Martel (Lot) en 1729, mort à une date inconnue, était curé de Saint-Privat. Elu, le 25 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Quercy, il siégea à la droite de l'Assemblée constituante, signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les actes de l'Assemblée, et disparut de la scène politique après la session.

**LEYRAUD** (ANDRÉ), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1831 à 1848, représentant du peuple en 1848, né à Guéret (Creuse) le 25 janvier 1786, mort à Guéret le 7 janvier 1865, avocat à Guéret et poète, fut le premier à arborer le drapeau blanc à Guéret en 1814. Elu représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Guéret, le 10 mai 1815, avec 53 voix (103 votants), contre 29 à M. Dumarest et 18 à M. Fayolle, il figura avec le même enthousiasme parmi les membres de la majorité, et, à la séance du 22 juin 1815, essaya en vain de sauver la dynastie impériale. La seconde Restauration ne lui en garda pas rancune, et le nomma maire de Guéret (1815); il occupa ce poste jusqu'en 1834, tout en se faisant une place au barreau. Il ne manqua pas de composer une ode sur la naissance du duc de Bordeaux en 1820; la même année, il se fit affilier à la Société « Aide-toi, le Ciel t'aidera », dont, à l'avènement du ministère Polignac (29 août 1829), il était devenu le président pour son département. Cet eclectisme lui valut les sympathies du gouvernement de juillet, et Dupont de l'Eure le nomma procureur du roi à Guéret; mais il résigna bientôt ces fonctions pour se présenter à la députation. Déjà, le 24 novembre 1827, il avait brigué les suffrages des électeurs du collège de département de la Creuse, mais il avait échoué avec 24 voix contre 38 à l'élu, M. Voysin de Gartempe. Il fut plus heureux le 5 juillet 1831, et fut élu député du 1<sup>er</sup> collège de la Creuse (Guéret), par 134 voix (161 votants, 230 inscrits). Il prit place au centre gauche, ne fit plus de vers, et vota pour le gouvernement. Successivement réélu : le 21 juin 1834, par 126 voix (157 votants, 230 inscrits), contre 18 à M. Péronneau; le 4 novembre 1837, par 132 voix (143 votants, 226 inscrits); le 2 mars 1839,

par 140 voix (153 votants); il se prononça *pour* la loi sur les crieurs publics, *contre* les associations, *pour* l'état de siège, *contre* l'hérédité de la pairie, *pour* les lois de septembre, *contre* la loi de disjonction et la loi d'apanage. Au moment de l'attentat de Fieschi (1835), il était à Guéret, et, à cette occasion, il adressa à la garde nationale une harangue chaleureuse terminée par le cri de : Vive le Roi ! Un des soldats citoyens ayant répondu : Vive la Charte ! M. Leyraud se précipita pour le saisir au collet ; mais l'autre croisa la baïonnette, et l'intervention des spectateurs put seule empêcher un conflit. Nommé, par le ministère Soult (12 mai 1849), directeur des affaires civiles au ministère de la Justice, il dut se représenter devant ses électeurs, et fut réélu, le 4 décembre 1850, par 165 voix (187 votants). Son mandat lui fut renouvelé, le 9 juillet 1852, par 166 voix (194 votants, 263 inscrits). Comme il avait conservé sa place sous le ministère du 1<sup>er</sup> mars, il vota avec le parti de la cour *contre* les incompatibilités et *contre* l'adjonction des capacités ; mais, sous le ministère de « la paix à tout prix », il vota *contre* l'indemnité Pritchard et *pour* la proposition sur les députés fonctionnaires. De nouveau réélu, le 1<sup>er</sup> août 1856, par 163 voix (283 votants, 300 inscrits), contre 114 à M. Cuvillier-Fleury, il dénonça à la Chambre les manœuvres employées par le gouvernement contre son élection, et fit de l'opposition au ministère Guizot, contre lequel il fonda dans la Creuse, en 1843, *l'Éclairneur de la Creuse et de l'Indre*, que dirigèrent ensuite George Sand et Pierre Leroux. Le 23 avril 1848, les électeurs de la Creuse l'envoyèrent à l'Assemblée constituante, le 3<sup>e</sup> sur 7, par 21,203 voix (69,820 inscrits); il fit partie du comité de la Justice, et vota presque toujours avec la droite, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome. Il ne se rallia point à la politique de l'Élysée, et, après le coup d'Etat, posa sa candidature d'opposition au Corps législatif dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Creuse, le 29 février 1852; il échoua avec 12,456 voix, contre 12,831 à l'élu officiel, M. Ed. Delamarre. Il ne fut pas plus heureux, le 22 juin 1857, dans le même arrondissement, et n'obtint que 6,374 voix, contre 12,248 à l'élu, M. Delamarre, député sortant. Son âge et son état de santé lui interdirent désormais de nouvelles tentatives. Chevalier de la Légion d'honneur (1837).

**LEYRIS** (AUGUSTIN-JACQUES), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Alais (Gard) en 1762, mort à Paris vers 1840, homme de loi avant la Révolution, se montra partisan des idées nouvelles, fut élu, en 1790, vice-président du district d'Alais, et, le 11 septembre 1791, député du Gard à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> et dernier, par 217 voix (354 votants). Il s'y fit peu remarquer, et opina avec la majorité réformatrice. Réélu par le même département membre de la Convention, le 3 septembre 1792, le 1<sup>er</sup> sur 8, avec 348 voix (488 votants), il vota pour la mort dans le procès du roi, se rendit en mission dans les Pyrénées-Orientales (mai 1793) signala de là à la Convention le mauvais état des armées, devint, au retour, secrétaire de

l'assemblée (an II, et fit partie, en l'an VI, du Conseil des Cinq-Cents, où le renvoya le département du Gard (25 germinal) par 140 voix sur 178 votants. Leyris fit prendre un arrêté sur l'examen des opérations des assemblées primaires et communales scissionnaires, défendit un projet de Bailleul pour le rétablissement de l'impôt sur le tabac, et se montra attaché aux institutions républicaines. Exclu de la représentation nationale par le coup d'Etat de Bonaparte, il vécut dès lors dans la retraite; atteint, en janvier 1816, par la loi contre les régicides, il se réfugia à Bruxelles.

**LEYRIS-D'ESPONCHEZ** (ANTOINE-FÉLIX), député en 1789, né à Alais (Gard) le 21 décembre 1750, massacré à Versailles (Seine-et-Oise) le 9 septembre 1792, se destina à l'état ecclésiastique et devint licencié en théologie. Chapelain des obits de l'église royale et collégiale de Saint-Frambourg, puis vicaire-général du diocèse de Senlis, il fut appelé ensuite au siège épiscopal de Perpignan, et fut sacré en 1788. Élu député du clergé aux États-Généraux par la viguerie de Perpignan, le 21 avril 1789, il s'opposa à la suppression des dîmes et des autres privilèges de son ordre. Des troubles ayant éclaté à Perpignan, la municipalité de cette ville l'accusa d'en être le fauteur. Sur cette dénonciation (12 février 1791), il fut arrêté, et traduit devant la Haute-Cour d'Orléans. Transféré à Versailles, il périt dans le massacre des prisonniers devant la grille de l'Orangerie, le 9 septembre suivant.

**LEYVAL** (AUGUSTIN-LOUIS-HENRY-CÉSAR DAUPHIN DE), député de 1824 à 1831, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 4 octobre 1780, mort au château de Saint-Fargeol (Allier) le 23 janvier 1845, était propriétaire dans son département, maire de Cisterne-la-Forêt, et membre du conseil d'arrondissement de Riom, lorsqu'il fut élu, comme royaliste constitutionnel, le 6 mars 1824, député du Puy-de-Dôme, au grand collège, par 200 voix (249 votants, 303 inscrits). Il prit place au centre gauche et combattit la politique du ministère Villele. Réélu, le 17 novembre 1827, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement du Puy-de-Dôme (Riom), par 131 voix (221 votants, 273 inscrits), contre 88 à M. de Chabrol de Volvic, il reprit sa place dans l'opposition et fit un discours remarqué, le 13 février 1828, en réponse à M. de Curzay qui, « pour justifier, écrit un biographe, la conduite arbitraire de la dernière administration, s'était élevé contre les trames d'un prétendu comité directeur libéral. » M. de Leyval s'écria : « On parle de troubles et de révolution. Ah ! sans doute, j'ai en horreur le despotisme et l'anarchie, ils m'ont ravi mes parents, ma fortune ; mais s'il m'en est resté des impressions profondes, elles ne m'offusquent point le sens et la raison : des fantômes hideux ne sont pour moi que des fantômes. Cette révolution où donc est-elle ? La Charte a tué le monstre, et ce n'est qu'en tuant la Charte qu'on peut le faire revivre. Il est des temps où les peuples veulent de l'anarchie, et peut-être ont besoin d'anarchie ; il en est d'autres où ils ont besoin de raison, et ne veulent que la raison ; les voici venus pour la France. Tant de vicissitudes dans les événements, tant de bonnes et de mauvaises fortunes, tant de joies étouffées à leur naissance, de triomphes suivis d'une prompté défaite, ont dissipé les fumées de l'ivresse politique. L'aménité naturelle de nos mœurs, nos habitudes bienveillantes et polies ont rapproché

des hommes ennuyés de se haïr. Dans leurs rapports, plus confiants et plus faciles, les opinions se sont par degré adoucies et confondues, et que dirai-je enfin? le royalisme est devenu libéral et le libéralisme est devenu monarchique. » M. Augustin de Leyval soutint le ministère Martignac, vota contre M. de Polignac avec les 221, et obtint sa réélection à Rome, le 23 juin 1830, par 132 voix (255 votants, 272 inscrits), contre 119 à M. de Chabrol de Volvic. Il adhéra à la monarchie de Louis-Philippe, puis reentra dans la vie privée en 1831. Chevalier de la Légion d'honneur.

**LEYVAL** (PIERRE-FÉLIX-CÉSAR-ROBERT DAUPHIN DE), député de 1827 à 1830 et de 1831 à 1834, frère du précédent, propriétaire, entra dans la vie parlementaire le 24 novembre 1827, comme député du collège du département du Puy-de-Dôme, élu par 101 voix sur 203 votants et 235 inscrits. D'opinions « constitutionnelles », il siégea, comme son frère Augustin, au centre gauche, et fut des 221. Non réélu en 1830, il reparut à la Chambre après l'avènement de Louis-Philippe, le 5 juillet 1831, ayant obtenu, dans le 2<sup>e</sup> collège du Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand), 95 voix 152 votants, 350 inscrits), contre 56 à M. Dessaigne. Il appartint jusqu'en 1834 à la majorité conservatrice. A cette époque, il échoua le 21 juin, avec 100 voix, contre 147 à l'élu, M. Juvet.

**LÉZARDIÈRE** (JOSEPH-ALEXIS ROBERT, BARON DE), député de 1815 à 1816, né à Challans (Vendée) le 20 août 1765, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 11 avril 1858, appartient à l'armée sous l'ancien régime, et en sortit avec le grade d'officier. Elu, le 22 août 1815, député de la Vendée, au collège de département, par 92 voix (143 votants, 204 inscrits), il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable et ne fut pas réélu en 1816.

**LÉZARDIÈRE** EUROPE-CHARLES-ATHANASE-BENJAMIN ROBERT, VICOMTE DE), député de 1824 à 1827 et de 1830 à 1831, né au château de la Proutière, commune de Poiroux (Vendée) le 1<sup>er</sup> mai 1777, mort au même lieu le 31 octobre 1866, d'une des plus anciennes familles nobles du Poitou, était le petit-neveu de Mlle Marie-Charlotte-Pauline de Lézardière, l'auteur célèbre de la *Théorie des lois de la monarchie française*. Libéral par tradition, il demanda, avant la Révolution, une égale répartition des impôts, et ne crut pas déroger en exploitant l'oere dont il avait découvert les gisements dans sa terre de la Vérie. Retiré à Choisy-le-Roi pendant la Terreur, il vit massacrer un de ses frères dans les journées de septembre 1792, suivit le procès de Louis XVI à côté de Malesherbes, et, en 1794, revint à pied en Vendée. Le château paternel avait été brûlé; M. de Lézardière se rendit au quartier général de Charette, le 15 septembre 1794, resta auprès de lui en qualité d'aide-de-camp, se battit à Freligné, resta dans le pays après le traité de la Jaunais, reprit les armes avec Charette l'année suivante, et fut fait prisonnier par les républicains. Traduit, aux Sables-d'Olonne, devant un conseil de guerre, il allait être condamné, lorsqu'un grenadier présent, nommé Théodore, déclara tout haut « que c'est un bon brigand, et qu'il lui doit la vie ». Le récit de Théodore émut les juges, et M. de Lézardière ne fut condamné qu'à la déportation. Comme il était blessé, il fut admis, avant le départ, à l'hôpital de Rochefort, puis transféré à l'île de

Ré; ayant été accusé à ce moment d'avoir émigré, l'ordre de suspendre le départ fut donné, et le prisonnier fut envoyé à Fontenay devant une commission militaire. Grâce au devanement de sa sœur, qui vint de Paris témoigner avec pièces à l'appui en sa faveur, il fut sauvé encore une fois, fut transféré, toujours malade, à l'hôpital de Caen, d'où il s'évada pour rejoindre son père en Allemagne. Revenu en France sous le Consulat, il vécut, pendant la durée de l'Empire, autant en Vendée qu'à Paris, fréquentant la société polie et littéraire, et partisan des grands principes de la Révolution sous une monarchie constitutionnelle. La Restauration ne lui valut que la croix de Saint-Louis et le grade de chef d'état-major des gardes nationales de la Vendée. Nommé, en 1824, président du collège électoral des Sables-d'Olonne, il fut élu, le 25 février, député de cet arrondissement électoral (le 3<sup>e</sup> de la Vendée), par 121 voix sur 172 votants et 208 inscrits. Il prit place parmi les monarchistes constitutionnels, exposa à la tribune les doléances de l'agriculture, et demanda la réduction de l'impôt foncier et des droits protecteurs (7 juillet 1824). Membre (14 janvier 1825) de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur le milliard des émigrés, il proposa de confier le travail de répartition à des commissions départementales (rejeté); il fut rapporteur (24 mars) du projet de loi sur les communautés religieuses, parla sur le budget, combattit le ministère, réclama la franche application des institutions constitutionnelles (16 mai 1826, recueillit, la même année, des voix pour la vice-présidence de la Chambre, fut nommé membre de la commission du budget (28 février 1827), s'éleva vivement contre la censure en matière de presse dans la discussion de « la loi d'amour », accusa (9 mai) le ministère de désaffectionner le pays de la monarchie, et, à la dernière séance de la session, constata « l'iniquité générale, et les menaces de coups d'Etat. » Aux élections qui suivirent (17 novembre), le vicomte de Lézardière ayant refusé d'accepter un compromis qui lui eût donné les voix de l'opposition, échoua avec 63 voix contre 199 à l'élu, M. de Kératry. Mais, le ministère Villele étant tombé, le nouveau cabinet, présidé par M. de Martignac, appela M. de Lézardière à la préfecture de la Mayenne (12 novembre 1828). Le cabinet Polignac le destitua (février 1830) de ses fonctions, et, aux élections du 13 juillet 1830, le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de la Mayenne (Laval) l'élut député avec 199 voix sur 359 votants et 386 inscrits, contre 158 voix au député sortant, M. Léon Leclerc. Quoique hostile aux Ordonnances de juillet, il essaya vainement de défendre les intérêts de la branche aînée: « De grands crimes ont été commis, dit-il; les indignes conseillers de la couronne ont légitimé peut-être les événements. Mais je crois que la France est menacée d'interminables malheurs si le droit de détrôner le roi, de changer la forme du gouvernement établi, devient notre droit public: c'est une désorganisation sociale. » Il ne fit pas d'ailleurs au gouvernement une opposition systématique, parla sur l'organisation des gardes nationales, et combattit la loi d'exil portée contre les Bourbons de la branche aînée (31 mars 1831). Il quitta le parlement aux élections générales qui suivirent, refusa de Louis-Philippe la préfecture du Nord, et se retira dans ses terres de Vendée. Nommé conseiller général du canton de Talmont en 1848, il présida quelque temps l'assemblée départementale, puis reentra définitive-

ment dans la vie privée. On a de lui: *la Ven-  
dée en 1822*.

**LEZAUD** PIERRE-ALBERT, député de 1877 à 1878, né à Limoges Haute-Vienne le 22 juillet 1835, mort à Paris le 26 novembre 1882, propriétaire, fut porté candidat, pour la première fois, aux élections législatives de 1876, dans l'arrondissement de Rochechouart, par les conservateurs-monarchistes: il échoua avec 3,683 voix, contre 5,983 à l'élu républicain, M. Codet. Ayant obtenu, après la dissolution de la Chambre, l'appui officiel du gouvernement du Seize-Mai, il se présenta dans l'arrondissement de Bellac, et fut proclamé élu, le 14 octobre 1877, par 8,092 voix (15,336 votants, 22,441 inscrits), contre 7,191 à M. Lavignère. M. Lezaud prit place à droite. Mais la majorité de la Chambre prononça l'invalidation de l'élection pour faits de pression officielle, et, M. Lezaud s'étant représenté, le 21 avril 1878, échoua définitivement avec 6,803 voix, contre 8,621 à l'élu républicain, M. Labuze.

**LEZAY-MARNÉZIA** (CLAUDE-FRANÇOIS-ABRIEN, MARQUIS DE), député en 1789, né à Metz (Moselle) le 24 août 1735, mort à Paris le 9 novembre 1810, d'une famille de vieille noblesse de Savoie qui s'est illustrée dans l'armée et dans l'Eglise, embrassa de bonne heure la carrière des armes, fut capitaine au régiment du roi, et, mécontent de certains réglemens nouveaux, prit son congé pour vivre dans ses terres au château de Saint-Julien (Jura), où il s'occupa d'agriculture, de sciences et de littérature. Il composa un *Essai sur la minéralogie du bailliage d'Orgelet*, puis le *Bonheur dans les campagnes* (1753), ensuite un poème en cinq chants: *Essai sur la nature champêtre* (1787), un ballet, des élégies, etc. Associé de l'Académie de Lyon en 1774, il ambitionna toute sa vie d'être de l'Académie française; dans ce but, il réunissait à son château de Mouthomé les lettrés influents de l'époque, Chamfort, Fontanes, Cerutti dont il publia à ses frais le *Mémoire pour le peuple français* (1788), etc. Economiste de l'école de Turgot, il abolit les corvées dans ses terres et demanda l'égale répartition des impôts. Le 16 avril 1789, la noblesse du bailliage d'Aval l'élut député aux Etats-Généraux. Il siégea à gauche parmi les partisans des réformes, se réunit au Tiers-Etat dès le 25 juin, s'opposa (24 décembre) à l'éligibilité des comédiens au nom des doctrines de J.-J. Rousseau, et, bientôt découragé dans ses visées philanthropiques, donna sa démission (26 mai 1790) et résolut d'aller fonder en Amérique une colonie avec tous les proscrits d'alors. Catholique avant tout, il n'exigea de ses compagnons de colonisation que des billets de confession et des certificats de mariage, et les futurs colons de Gallipolis s'embarquèrent, fin mai 1790, sur un brick trop étroit et mal aménagé. Après neuf mois d'une traversée rendue doublement pénible par l'imprévoyance de l'organisation et la composition du personnel, ils abordèrent dans la baie de Chesapeake, et débarquèrent vingt lieues plus loin, sur le Potomac, à Alexandrie de Virginie, pour gagner un vaste territoire au confluent de l'Ohio et du Scioto. Après avoir salué Washington à Philadelphie, les colons gagnèrent les Montagnes-Bleues dont la traversée fut pleine de dangers; en arrivant à Pittsbourg, ils apprirent que les Indiens, encore maîtres du territoire concédé, venaient de repousser victorieusement une expédition diri-

gée contre eux. A cette nouvelle, la plupart des colons désertèrent: le marquis et ses compagnons restés fidèles hivernèrent dans des blockhaus à Marietta. Au printemps, ils décidèrent de se fixer près de Pittsbourg où ils achetèrent un domaine qu'ils appelèrent « Asylum »: mais ils durent bientôt le revendre faute de ressources, et, sans dix mille livres qui lui furent avancées par un Italien de Philadelphie, le comte Andreani, le marquis allait être jeté en prison pour dettes. Ses affaires arrangées, M. de Lezay-Marnézia gagna l'Angleterre (mai 1792), puis Paris (20 juin), et son château de Saint-Julien. Bien qu'il y eût fort retiré, M. de Lezay, devenu suspect sous la Terreur, fut emprisonné pendant onze mois à Besançon, jusqu'au 9 thermidor. Son fils, Adrien, qui fut plus tard préfet du Rhin-et-Moselle, puis du Bas-Rhin, ayant été proscrit au 18 fructidor, M. de Lezay crut prudent de se réfugier en Suisse, dans le canton de Vaud, où il reçut de Necker le meilleur accueil; il rentra en France sous le Consulat. Outre les ouvrages déjà cités, on a de lui des *Lettres* à quelques hommes célèbres de son temps, des poésies; il collabora aussi à l'*Encyclopédie*.

**LEZAY-MARNÉZIA** (ALBERT-MAGDELAINE-CLAUDE, COMTE DE), député de 1816 à 1820, pair de France, sénateur du second empire, né au château de Mouthomé, près Sézéria (Jura) le 6 juin 1772, mort à Blois (Loir-et-Cher) le 4 septembre 1857, était fils du précédent et de dame Marie-Claudine, marquise de Netancourt. Placé à sept ans comme pensionnaire chez les moines de Belley, il s'y instruisit tant bien que mal jusqu'à l'âge de quinze ans, époque à laquelle l'influence de sa famille lui obtint un brevet d'officier dans les dragons d'Orléans. En 1790, il suivit son père en Amérique; il en partit avec lui, en mai 1792, après de nombreuses et décevantes aventures, et, de retour dans son pays natal, dut bientôt le quitter, sur l'ordre de son père dont les malheurs avaient aigri le caractère. Arrivé à Paris sans ressources, il fut accueilli par M. de Fontanes, ancien ami de sa famille, fut reçu chez Joséphine de Beauharnais, sa parente, et se rendit à Bruxelles (1793) pour écouler une petite pacotille qu'on avait pu lui acheter. Trompé par un agent d'affaires, il revint à Paris plus pauvre qu'auparavant. On était en pleine Terreur; M. de Lezay dut s'enfuir avec son frère à Forges-les-Eaux, chez un ami, M. Livron, qui leur fit fréquenter les clubs, rimer des chansons patriotiques, et même composer un opéra de circonstance: *Le Siège de Manteuil*. Appelé par la conscription sous les drapeaux, M. de Lezay le fit inscrire sous le nom d'Albert, et rejoignit à Lille un régiment de carabiniers. Il assista aux sièges d'Ypres, de l'Ecluse, d'Anvers et de Bréda: son frère, qui était rentré à Paris après thermidor, obtint pour lui un emploi dans les vivres de l'armée, qui le fit appeler à Amsterdam, auprès des munitionnaires généraux. Un amour contrarié l'obligea de quitter cet emploi; il partit avec un négociant de la ville, visita Madère, les Açores, le Portugal, se créa à Lisbonne de belles relations, et, renonçant au projet de rentrer en France à la nouvelle du coup d'Etat de fructidor, retrouva des fonctions d'employé en Hollande, chez un riche négociant d'Amsterdam, M. Couderc. Le mariage du général Bonaparte avec Mme de Beauharnais fit rentrer à Paris M. de Lezay, rayé des premiers de la liste des émigrés. Mais, en butte

aux tracasseries de la police, il crut prudent de se retirer dans le Jura. Il s'y occupa d'agriculture, se maria en 1808, et parvint à se refaire une petite fortune et une existence heureuse. Il était maire de son village, lorsque le roi l'appela à la préfecture du Pas-de-Calais (mars 1815) : cette faveur était due à la mort de son frère, préfet du Bas-Rhin, par suite d'un accident de voiture dans une visite où il accompagnait le duc de Berry. Le retour de l'île d'Elbe ne permit pas à M. de Lezay de se rendre à sa préfecture ; il se retira en Suisse, et, à la seconde Restauration, fut nommé préfet du Lot (septembre 1815). Il administra avec zèle ce département, favorisa la culture du tabac, institua des primes pour les meilleures cultures, et fut élu, le 4 octobre 1816, par le collège de son département, député du Lot, avec 105 voix sur 188 votants et 242 inscrits. Des nécessités politiques le firent nommer, quelques jours après, préfet de la Somme. A la Chambre, lié avec Royer-Collard, il n'aborda pas la tribune et soutint la monarchie constitutionnelle. Le 1<sup>er</sup> octobre 1817, il demanda et obtint la préfecture du Rhône : Lyon venait d'être agité par des troubles graves ; le nouveau préfet prit à tâche de soulager la misère, de donner de l'essor à l'industrie, d'embellir la ville, et sut se concilier ainsi les sympathies de la population. Mais l'arrestation du ministre Villèle amena sa destitution (9 janvier 1822). N'ayant pas été réélu à la Chambre, au renouvellement de 1820, il se retira de nouveau dans son domaine de Saint-Julien (Jura), et y resta six ans. Le ministre Martignac le rappela aux affaires, le 18 octobre 1828, en lui confiant la préfecture de Loir-et-Cher ; à la nouvelle des journées de juillet 1830, il donna sa démission, puis la reprit sur les instances de ses administrés, et refusa, pour rester à Blois, les préfectures du Nord, d'Eure-et-Loir et du Doubs. Le 11 septembre 1835, le roi le promut à la pairie. Il était encore préfet à Blois à la révolution de 1848. Il donna sa démission, puis ne refusa pas ses services au prince Louis-Napoléon. Membre de la Commission consultative créée après le coup d'Etat de 1851, il fut nommé sénateur le 26 janvier 1852, fit partie de la majorité dynastique, et mourut en 1857, âgé de 86 ans. Par autorisation spéciale, et conformément au vœu du conseil municipal de Blois, son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas. On a de lui des comédies : *le Nouveau Misanthrope* (1801) ; *Une Journée d'élections* (1837) ; *Souvenirs* (1854), etc.

**LÉZIART DE LAVILLORÉE** (LOUIS-JEAN-PIERRE-CHARLES), député en 1848, né le 12 janvier 1810, mort à Fougères (Ille-et-Vilaine) le 23 mai 1871, avait appartenu à l'administration comme sous-préfet, lorsqu'il fut élu, le 29 janvier 1848, député du 4<sup>e</sup> collège du Finistère (Morlaix), par 217 voix sur 446 votants et 531 inscrits, contre 204 à M. de Kerhorre. M. Léziart de Lavillorée remplaçait M. du Dresnay, décédé. Mais il eut à peine le temps de se rendre à Paris et de prendre place dans la majorité conservatrice, la révolution de février 1848 étant venue terminer presque aussitôt sa carrière parlementaire. Chevalier de la Légion d'honneur.

**LEZURIER DE LA MARTEL** (LOUIS-GENEVIEVE, BARON), député au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 25 mai 1765, mort au Val de la Haye (Seine-Inférieure) le 22 janvier 1852, « fils de M. Pierre-Louis Lezurier, ancien juge-consul, officier des

bourgeois, négociant, et de demoiselle Anne-Françoise Le Bouvier », était un des principaux négociants de sa ville natale. Créé chevalier de l'Empire le 10 septembre 1808, et baron le 14 avril 1810, il fut élu, le 10 août 1810, par le Sénat conservateur, député de la Seine-Inférieure au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1815. Il vota en 1814 la déchéance de Napoléon et prit part à la discussion du budget et à celle de la loi sur les douanes. Officier de la Légion d'honneur.

**LHERBETTE** (AMANT-JACQUES), député de 1831 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, né à Paris le 16 septembre 1791, mort à Paris le 28 mai 1864, étudia le droit et exerça la profession d'avocat. Il prit part avec les libéraux aux luttes politiques de la Restauration, et fut nommé par Dupont (de l'Eure), à la révolution de 1830, procureur du roi à Bernay ; mais il ne tarda pas à donner sa démission, parce qu'il désapprouvait la marche du nouveau gouvernement. Il se présenta, avec la recommandation d'Odilon Barrot, le 5 juillet 1831, comme candidat à la députation dans le 6<sup>e</sup> collège de l'Aisne (Soissons). M. Lherbette fut élu député par 192 voix (341 votants, 402 inscrits), contre 143 à M. de Bussières. Il prit place dans les rangs de la gauche dynastique dont il signa, en 1832, le *Compte-rendu*, et fut un des membres les plus actifs de l'opposition constitutionnelle. Successivement réélu pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe : le 14 mai 1834, par 192 voix (358 votants, 424 inscrits), contre 165 à M. de Bussières ; le 4 novembre 1837, par 287 voix (549 votants, 614 inscrits), contre 250 à M. Paillet ; le 2 mars 1839, par 302 voix (575 votants) ; le 9 juillet 1842, par 324 voix (638 votants, 683 inscrits), contre 313 à M. Paillet ; le 1<sup>er</sup> août 1846, par 404 voix (726 votants, 775 inscrits), contre 312 à M. de Révolet, il aborda, à la tribune, un grand nombre de questions et multiplia les interpellations aux ministres. Il se fit surtout remarquer dans les discussions auxquelles donnèrent lieu l'hérédité de la pairie, les fonds secrets, les fortifications de Paris, la liste civile, la dotation, les apanages, etc. Il passait, avec M. de Cormenin, pour le plus infatigable épilateur de budgets. Il appuya tous les projets de réforme électorale et vota contre l'indemnité Pritchard. Un biographe de 1846 disait de lui : « Ce fut à la persévérance de ses efforts que la Chambre dut la communication et l'impression de tous les documents propres à faire apprécier les nécessités de la nouvelle liste civile. M. Lherbette est un des adversaires les plus vifs de la fusion de la gauche et du centre gauche. » Partisan de l'adjonction des capacités au cens électoral, il assista à plusieurs des banquets de 1847 et y prit la parole, et fut un des signataires de la proposition de mise en accusation du ministre Guizot. Le gouvernement provisoire le nomma liquidateur de l'ancienne liste civile ; mais il refusa cet emploi et rallia le parti conservateur de l'Aisne à sa candidature (23 avril 1848) à l'Assemblée constituante : M. Lherbette fut élu représentant, le 1<sup>er</sup> sur 14, par 124,892 voix (130,363 votants, 154,878 inscrits). On lit dans la *Biographie des représentants du peuple de 1848* : « C'est de lui que Boileau aurait pu dire qu'il marche

Comme un recteur suivi des quatre facultés.

» Rien n'égale, en effet, la raideur et l'emportement de son port, excepté pourtant le hérissément de sa coiffure, rejetée en arrière. A ces signes physiologiques ajoutez un air toujours soucieux,

un front toujours plissé, des yeux enfoncés dans leur orbite, une parole sèche et brève, et vous aurez l'homme physique. Une indépendance à toute épreuve, une diction irrégulière et quelquefois diffuse, une persistance assez maladroitement dans ses interpellations, un patriotisme toujours en éveil, un courage que les orages du centre n'ont pu jamais ébranler : voilà le député; ajoutez-y l'habitude de porter de superbes éperons et de monter à cheval, une assiduité religieuse aux séances du Jockey-Club, les émotions de la bouillotte et un remarquable discernement dans le choix des cosmétiques les plus propres à entretenir les mèches de sa chevelure dans leur fière et glorieuse attitude. » Le même biographe écrivait plus loin : « M. Lherbette a toujours été et sera toujours républicain. » Néanmoins, l'attitude du représentant de l'Aisne à la Constituante fut presque constamment hostile aux institutions républicaines. Avec la droite il se prononça : *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'amendement Grévy, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *pour* la proposition Râteau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, etc. Il parla, le 25 septembre 1848, contre l'impôt progressif, auquel il attribua, en 1793 l'emprunt forcé d'un milliard, en l'an IV l'emprunt forcé de 600 millions, en l'an VI un troisième emprunt de 10 millions. « Dans la première révolution, s'écria-t-il, quelques hommes avaient dit : Guerre aux châteaux; paix aux chaumières! Aujourd'hui bien des hommes voudraient aller plus loin. Pour obtenir l'égalité entre toutes les fortunes, on décapiterait les grandes au profit des petites; ensuite les petites deviendraient objet de jalousie pour ceux qui ne possèdent rien. Alors, par une conséquence forcée, après avoir ravi au riche son domaine, on ravirait au pauvre son champ et sa chaumière : toute propriété serait à la merci, serait la proie des fameaux, des vagabonds, des malfaiteurs... etc. » Réélu, le 13 mai 1849, dans le même département, représentant à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 12, par 71,929 voix (112,795 votants, 160,698 inscrits), il reprit sa place à droite et vota : *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel. Il ne soutint pas la politique particulière de l'Élysée, vit avec regret se produire le coup d'État du 2 décembre 1851, et se tint des lors à l'écart des affaires publiques.

**LHERMINIER** (CHARLES), représentant en 1871, né à Alençon (Orne) le 22 juillet 1818, fit son droit, s'inscrivit au barreau de sa ville natale et se fit connaître par ses opinions libérales. Nommé, en 1848, sous-commissaire du gouvernement provisoire dans l'Orne, il fit plus tard de l'opposition à l'Empire. À l'élection complémentaire du 2 juillet 1871, il fut élu représentant de l'Orne à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Thiers qui avait opté pour Paris, par 24,954 voix (65,261 votants, 121,251 inscrits), contre 13,997, à M. Donon, 13,964 à M. Des Montis, et 10,763 à M. de Vignerat. M. Lherminier prit place dans le groupe le plus avancé de l'Union républicaine et vota *contre* la pétition des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le service de trois ans, *contre* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* le ministère de Broglie, *pour* la dissolution, *pour* l'amendement Pascal Du-

prat, *pour* les lois constitutionnelles. Il était conseiller général du canton-est d'Alençon depuis le 8 octobre 1871. Candidat radical aux élections du 20 février 1876, il n'obtint, dans l'arrondissement d'Argentan, que 600 voix contre 15,991 à l'élu, le baron de Mackau, et 312 à M. Gévelot. Il échoua encore dans le même arrondissement, le 14 octobre 1877, avec 4,969 voix contre 16,572 à l'élu, député sortant, M. de Mackau, et ne fut pas plus heureux le 4 octobre 1885, avec 7,073 voix sur 88,704 votants.

**LHOMEL** (DE). — Voy. DELHOMEL.

**LHOMME**. — Voy. PINSONNIÈRE (DE LA).

**LIADIÈRES** (PIERRE-CHACONT), député de 1834 à 1848, né à Pau (Basses-Pyrénées) le 28 septembre 1792, mort à Paris le 17 août 1858, fit ses études à Pau et à Paris, entra à l'École polytechnique en 1810, en sortit en 1812 dans le génie, fit la campagne de Saxe, assista à la bataille de Leipzig, fut nommé lieutenant en 1813, et fait prisonnier en 1814 à la capitulation de Gorcum. Durant les Cent-jours, il servit à l'armée du Nord, puis, à la seconde Restauration, resta quelque temps sous la surveillance de la haute police. Remis en activité, en 1818, avec le grade de capitaine du génie, il fut successivement employé à Bayonne, à Grenoble, à Saint-Omer et à Amiens; il occupait alors ses loisirs à composer des tragédies et des pièces de vers dont quelques-unes ornèrent les arcs de triomphe d'Amiens, lors de la visite de Charles X dans cette ville. Il était en garnison à Paris, quand éclata la révolution de 1830; il se déclara contre les Ordonnances, se battit sur les barricades, fut nommé officier d'ordonnance de Louis-Philippe, et, très bien vu à la cour, fut élu, le 4 mars 1834, député du 5<sup>e</sup> collège des Basses-Pyrénées (Orthez), en remplacement de M. Lestapis démissionnaire, par 102 voix (118 votants, 189 inscrits). Il représenta à la Chambre le « parti de la cour », prit fréquemment la parole sans ménager les épigrammes aux ministres et à l'opposition, et fut réélu, jusqu'à la fin du règne : le 21 juin 1834, par 105 voix (105 votants, 184 inscrits); le 4 novembre 1837, par 116 voix (118 votants, 231 inscrits); le 2 mars 1839, par 160 voix (162 votants); le 9 juillet 1842, par 143 voix (188 votants, 257 inscrits), contre 45 à M. Planté; le 1<sup>er</sup> août 1846, par 257 voix (258 votants, 321 inscrits). Il fit partie d'un grand nombre de commissions, qualifia le projet d'adresse de 1839 de « respectueusement insolent et académiquement révolutionnaire », et vota *pour* la dotation du duc de Nemours, *pour* les fortifications de Paris, *pour* le recensement, *contre* les incompatibilités, *contre* l'adjonction des capacités, *pour* l'indemnité Pritchard. Officier de la légion d'honneur en 1837, chef de bataillon du génie en 1841, conseiller d'État en service extraordinaire le 10 juillet 1846, admis à la retraite comme chef de bataillon du génie le 4 septembre de cette même année, il resta, après la révolution de février, fidèle au gouvernement tombé et se consacra exclusivement à la littérature et à la poésie. On a de lui des tragédies : *Conradin et Frédéric* (1820); — *Jean sans Peur* (1821); *Jane Shore* (1824); — *Walstein* (1829); — un poème : *Dioclétien aux catacombes de Rome*, (1824); une comédie en vers : *La Tour de Babel* (1815), qui, jouée sans succès au Théâtre Français sous le pseudonyme d'Anatole Brunet, fut même attribuée à Louis-Philippe; divers ou-

vrages politiques : *Dix-huit mois et dix-huit ans 1849 : Souvenirs historiques et parlementaires* (1855), etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées (1843-1851). M. Liadieres brigua sans succès à l'Académie française, en 1856, la succession du comte Molé.

**LIAS** ADRIEN, député de 1885 à 1889, né à Caen (Calvados) le 18 août 1839, étudia le droit et entra dans la magistrature. Successivement juge suppléant à Coutances, substitut à Pont-l'Évêque, à Lisieux et à Alençon, il était procureur de la République à Avranches lorsqu'il donna sa démission au moment de l'exécution des décrets contre les congrégations. Il s'occupait alors d'agriculture, voyagea en Algérie et en Europe, et fut porté, aux élections législatives du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Manche. M. Lias, élu député de ce département, le 7<sup>e</sup> sur 8, par 57,065 voix (109,795 votants, 139,724 inscrits), prit place à droite et vota : *contre* les divers ministères qui se succédèrent au pouvoir, *contre* l'expulsion des princes, *contre* la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger; il était absent par congé lors du scrutin sur la demande en autorisation de poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

**LIANCOURT.** — Voy. LA ROCHEFOUCAULD.

**LIBERT** (JACQUES-FRANÇOIS), député de 1834 à 1836, né à Alençon (Orne) le 6 mai 1792, mort à Alençon le 21 novembre 1836, étudia la médecine, fut reçu docteur et exerça sa profession dans sa ville natale. Le collège électoral d'Alençon (le 1<sup>er</sup> de l'Orne), le nomma député, le 21 juin 1834, par 110 voix (220 votants, 244 inscrits), contre 107 à M. Mercier. M. Libert fit partie de la gauche dynastique, vota *contre* les lois de septembre 1835, se récusait lors du procès du *Réformateur*, et mourut en 1836, avant la fin de la législature.

**LIBERT** (MARCEL-FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE), membre du Sénat, né à Alençon (Orne) le 8 octobre 1828, fils du précédent, étudia la médecine à Paris, s'y fit recevoir docteur en 1859 et se fixa dans sa ville natale. Décoré de la Légion d'honneur le 17 juin 1871, comme ayant rempli les fonctions de médecin-major de la garde mobile de l'Orne pendant la guerre franco-allemande, il fut élu, le 8 octobre de la même année, conseiller général de ce département pour le canton de Passais, et constamment réélu. Candidat conservateur, M. Libert fut nommé, le 6 janvier 1885, sénateur de l'Orne par 485 voix (946 votants), contre 454 à M. Gévelot et 5 à M. Lhermier, en remplacement de M. de Flers, décédé. Il siégea à droite, et vota *contre* l'expulsion des princes, *contre* la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (12 février 1889), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

**LIBOREL** (GUILLAUME-FRANÇOIS-JOSEPH, BARON DE), député du Conseil des Anciens, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 29 octobre 1739,

mort à Paris le 22 avril 1829, était connu avant la Révolution, comme un des meilleurs avocats au conseil d'Artois; ce fut lui qui présenta Robespierre au serment. Désigné, en 1791, comme président du directoire du district d'Arras, on déjà il avait exercé les fonctions d'échevin, il fut appelé ensuite à présider le tribunal du district de Saint-Omer, puis, à la création des tribunaux des départements, il fit partie de celui du Pas-de-Calais. Élu, le 24 vendémiaire an IV, député de ce département au Conseil des Anciens, par 211 voix (453 votants), il y prit quelquefois la parole sur des matières de législation. Dans la journée du 18 fructidor, Liborel était un des secrétaires de l'Assemblée que présidait Lafon de Ladébat; il siégea jusqu'en l'an VII. Après le coup d'État de Bonaparte, il fut nommé 11 germinal an VIII, juge au tribunal de cassation; il conserva ces fonctions pendant quinze années, se vit chargé de plusieurs rapports importants sur des affaires difficiles, et présida souvent la section civile. Au mois de février 1815, il obtint le titre de conseiller honoraire et celui de baron avec institution de majorat. Il était membre de la Légion d'honneur du 4 frimaire an XII, et chevalier de l'Empire du 25 avril 1808.

**LIDON** (BERNARD-FRANÇOIS), né à Brive (Corrèze) le 23 mars 1752, mort à la Géronie (Corrèze) le 3 septembre 1793, « fils naturel et légitime de François Lidon, marchand, de Brive, et de Jeanne Reynal », était lui-même négociant à Brive. Il devint président du directoire de département de la Corrèze, qui l'élut, le 4 septembre 1792, le 5<sup>e</sup> sur 7, membre de la Convention, « à la pluralité des voix ». Il prit plusieurs fois la parole, se montra l'adversaire déterminé de la Montagne et des Jacobins, combattit les adresses des sections de Paris, et, lors du procès de Louis XVI, s'exprima ainsi : « Vous avez décrété que vous jugeriez Louis XVI, les pièces trouvées au château des Tuileries prouvent ses crimes. Vous voulez aujourd'hui prononcer sur la peine qu'il mérite : je crois qu'il mérite la mort; mais j'engage la Convention à prendre en considération l'amendement de Mailhe. » Lidon s'opposa à l'envoi aux départements du compte rendu par le maire de Paris, et défendit l'arrêt de l'administration de la Haute-Loire pour la formation d'une garde départementale. Il eut des luttes assez vives avec Marat, qui le dénonça avec insistance, et avec Robespierre qu'il appela « un factieux et un calomniateur ». Il attaqua aussi violemment Bouchotte, ministre de la Guerre, et l'accusa d'incapacité. Ami des Girondins, il fut décrété d'arrestation le 2 juin 1793, avec Vergniaud, Gensonné, Brissot, Guadet, etc., puis déclaré traître à la patrie et mis hors la loi, ainsi que Chambon, son collègue de la Corrèze. Il s'échappa, se tint caché quelque temps dans son département, puis, sur le point d'être découvert, il se brûla la cervelle à la Géronie (Corrèze). Dans la séance du 18 brumaire an II, la Convention reçut à ce sujet la communication suivante :

« Brive, département de la Corrèze, le 14 brumaire l'an II<sup>e</sup>.

« Citoyen président, nous prévenons la Convention que Lidon, député de notre ville, mis hors de la loi pour sa coalition avec le parti de la Gironde, poursuivi d'un côté par les démarches de Lakanal, et décelé du nôtre par une lettre de lui, par laquelle il demandait à un citoyen, membre de notre comité, des chevaux pour se réfugier dans nos murs, s'est détruit lui-

même et a abandonné le sol de la liberté en se tirant un coup de pistolet. Les bons citoyens de Brive ont reçu cette nouvelle avec l'enthousiasme que prennent les hommes libres lorsqu'il s'agit d'exterminer les traîtres. Nous sommes après les expéditions des procès-verbaux dressés sur ces lieux. Nous vous les ferons passer par le courrier prochain et vous verrez toutes les démarches que nous avons faites pour nous assurer de ce traître à l'unité de la République. En attendant, regardez-nous toujours comme de sincères amis de la liberté, et soyez intimement convaincus que nous ne prendrons de repos que lorsqu'il nous sera assuré de tous les ennemis de la République une et indivisible.

« Les membres du Comité de surveillance de la ville de Brive :

« BESNOT, président ; DESPÈRES, secrétaire ; MARBEAU.

« P.-S. La femme, le frère et la maîtresse de ce traître sont en arrestation. »

**LIECHTENBERGER (LOUIS)**, représentant du peuple en 1848, né à Ribeauvillé (Haut-Rhin) le 16 août 1789, mort à Lille (Nord) le 20 décembre 1879, fils du bailli de Ribeauvillé, fit son droit, s'inscrivit au barreau de Strasbourg, et acquit de la réputation dans les causes politiques. Lors de la tentative bonapartiste de Strasbourg, ce fut lui qui défendit le colonel Caron. Au moment du procès d'avril 1834, Godefroy Cavaignac eut recours à son éloquence et à son habileté. Du reste, M. Liechtenberger parut à son tour, cette même année, sur les bancs de la cour d'assises, comme inculpé d'avoir formé une association pour empêcher la perception de l'impôt sur les boissons et le sel, et fut acquitté. A la révolution de 1848, le Gouvernement provisoire le nomma commissaire-général du Bas-Rhin; mais il garda peu de temps ces fonctions et donna sa démission le 15 avril; quelques jours plus tard, le 23, il fut élu représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 15, par 118,501 voix (123,968 votants, 132,186 inscrits). Il fit partie du comité de la Justice, et, républicain modéré, vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs. Non réélu à la Législative, le 13 mai 1849, il se représenta dans une élection partielle qui eut lieu dans le Bas-Rhin, le 9 juin 1850, mais il n'obtint que 13,957 voix, contre 37,566 à l'élu, M. de Girardin, et 29,539 à M. Ch. Muller. Il reprit alors sa place au barreau de Strasbourg. Après l'annexion de l'Alsace (1871), il se fixa à Lille, auprès de son fils juge de paix dans cette ville.

**LIÉGEARD (FRANÇOIS-STÉPHEN-EMILE)**, député au Corps législatif de 1867 à 1870, né à Dijon (Côte-d'Or) le 29 mars 1830, fit de bonnes études au lycée de cette ville, puis suivit les cours de la faculté de droit et se fit recevoir docteur; au concours du doctorat il remporta une médaille d'or. Inscrit au barreau de Dijon, il entra, en 1856, dans l'administration impériale comme conseiller de préfecture de la Drôme, et fut successivement nommé sous-préfet de Briey (Moselle), de Parthenay (Deux-Sèvres), de Carpentras (Vaucluse). M. Sté-

phen Liégeard s'était fait connaître par une monographie sur le *Partage* (1851) et par un poème : *les Abeilles d'Or*, en l'honneur de l'empire et de l'empereur (1859), lors qu'il fut désigné, le 24 mars 1867, comme candidat officiel au Corps législatif dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Moselle, qui l'élut député, en remplacement de M. de Wendel, démissionnaire, par 17,090 voix (33,937 votants, 38,753 inscrits), contre 9,629 à M. de Gargau et 7,114 à M. d'Hunolstein. M. Stéphen Liégeard siégea dans la majorité dynastique et parut plusieurs fois à la tribune. Réélu, avec l'appui officiel du gouvernement, aux élections générales du 24 mai 1869, par 26,616 voix (29,933 votants, 51,874 inscrits), contre 400 à M. Barral, il signa la demande d'interpellation des 116, et fut du « tiers parti libéral. » Il opina pour le choix des maires dans les conseils municipaux, pour la révision de la législation sur la presse, pour la responsabilité ministérielle, vota contre les emprunts déguisés, et traita les questions de la réorganisation de l'armée, de l'instruction primaire, etc. Il réclama un contrôle plus sérieux des budgets, un abaissement des tarifs de chemins de fer, et fit adopter un amendement au budget de 1868, tendant à l'augmentation du traitement des facteurs ruraux, et un second amendement accordant une subvention de cent mille francs à Gustave Lambert pour son expédition au pôle Nord. Rendu à la vie privée par le 4 septembre, M. S. Liégeard revint dans la Moselle, puis se fit inscrire au barreau de Dijon. Membre de l'Académie de cette ville et de l'Académie de Clémence Isaure, il a publié encore : *le Vercer d'Isaure* (1870); *Une Visite aux monts Maudits* (1872); *La Côte d'Azur* (1889), etc., deux brochures politiques : *Le Crime du 4 Septembre* (1871), et *Trois ans à la Chambre* (1873). Ancien conseiller général de la Moselle, chevalier de la Légion d'honneur (12 août 1869) et de Saint-Grégoire.

**LIÉNART (ANTOINE-MARIE-RODOLPHE)**, député en 1789, né à Montdidier (Somme) le 28 juin 1748, mort à Montdidier le 18 mars 1834, avocat, fut élu, le 5 avril 1789, député-suppléant du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Péronne et Montdidier. Admis à siéger le 11 décembre 1789, en remplacement de M. de Bussy démissionnaire, il vota obscurément avec la majorité.

**LIGERET DE BEAUVAIS (SÉBASTIEN)**, député au Conseil des Anciens, né le 5 juillet 1756, mort le 11 novembre 1797, avocat à Dijon, fut autorisé à changer son nom de Damien en celui de Ligeret. Au moment de la Révolution, il possédait une charge de secrétaire en la chancellerie du parlement de Bourgogne. Il ne fut pas inquiété pendant la Terreur, et devint accusateur public après le 9 thermidor. Élu député de la Côte-d'Or au Conseil des Anciens, le 24 vendémiaire an IV, par 288 voix (326 votants), il ne s'y occupa que de questions judiciaires, fit plusieurs rapports sur ces matières et devint secrétaire de l'Assemblée. Il mourut l'année suivante, avant la fin de la législature.

**LIGERET DE CHAZEY (FRANÇOIS)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Athie (Côte-d'Or) le 28 octobre 1759, mort à une date inconnue, neveu du précédent, et « fils de M. Jacques Ligeret de Chazey et de dame Huguette Sirugue », était, à l'époque de la Révolution, avocat au parlement de Dijon.

Après la suppression de ce corps, il devint juge au tribunal de district de Semur, et, au mois de septembre 1791, procureur-général-syndic du département de la Côte-d'Or, qui l'élu aussi (1792) député-suppléant à la Convention, où il ne fut pas appelé à siéger. Accusateur public (1793) près le tribunal criminel de Dijon, il obtint, en 1799, la place de receveur particulier à Semur, et fut appelé, le 3 mars 1809, à la sous-préfecture de Tonnerre. Il occupait encore cet emploi lorsqu'il fut élu, en mai 1815, représentant du département de l'Yonne à la Chambre des Cent-Jours. Ligeret de Chazey fut arrêté par ordre ministériel après le second retour du roi, et remis en liberté au bout de quelque temps. Depuis lors, il vécut à l'écart des fonctions publiques.

**LIGNÈRES** (BERNARD), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 22 septembre 1769, mort à Toulouse le 23 mai 1847, manufacturier dans cette ville, fut élu, le 16 mai 1815, représentant du « commerce et de l'industrie » à la Chambre des Cent-Jours, par le département de la Haute-Garonne, avec 23 voix (37 votants, 250 inscrits). Il ne fit pas partie d'autres législatures.

**LIGNIER** (NICOLAS-JOSEPH-FERDINAND-ALPHONSE), représentant en 1848 et en 1871, né à Moslins (Aube) le 6 septembre 1809, mort à Pougy (Aube) le 20 janvier 1874, se fit recevoir avocat sous la Restauration, s'inscrivit au barreau de Troyes et fut, jusqu'en 1848, un des chefs du parti démocratique et libéral dans sa région. Nommé, en février, commissaire de la République, il fut élu, le 23 avril, représentant de l'Aube à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 7, par 61,484 voix. M. Lignier prit place dans les rangs de la majorité qui soutint le général Cavaignac au pouvoir, fit partie du comité de l'administration, et vota, tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Kateau, contre l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, etc. Appelé, en 1849, au conseil d'Etat, il fut, en outre, membre du conseil général de l'Aube jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Rentré alors dans la vie privée, il se présenta à plusieurs reprises, comme candidat indépendant au Corps législatif, et échoua successivement dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Aube : le 8 décembre 1861, avec 11,025 voix contre 16,361 à l'élu officiel, M. de Plancy, et 5,958 à M. Armand (il s'agissait de remplacer M. de Maupas, décédé) ; le 1<sup>er</sup> juin 1863, avec 13,767 voix, contre 10,380 au député sortant, M. de Plancy, et, le 24 mai 1869, avec 16,039 voix, contre 18,715 à M. de Plancy, encore réélu. La révolution du 4 septembre fit M. Lignier préfet de l'Aube ; il se démit de ses fonctions en janvier 1871 pour se présenter à l'Assemblée nationale, et fut élu, le 8 février, représentant de l'Aube, le 5<sup>e</sup> et dernier, par 25,810 voix (56,484 votants, 82,271 inscrits). Il fit partie du groupe de la gauche républicaine, avec lequel il vota : pour la paix, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le gouvernement de Thiers, etc. L'état de sa santé l'obligea, peu après, à donner sa démission (1873) et il mourut le 20 janvier 1874.

Il avait été réélu, en octobre 1871, conseiller général de l'Aube.

**LIGNIVILLE** (RENÉ-CHARLES-ELISABETH, BARON DE), député au Corps législatif en l'an X, né à Herbéviller (Meurthe) le 22 février 1760, mort au château de Raucourt (Meuse) le 15 septembre 1813, embrassa la carrière des armes. Sous-lieutenant aux gardes du corps de M. de Beauveau en 1779, il fut, sur la recommandation de sa tante, Mme Helvétius, nommé aide-de-camp de d'Estaing, qui commandait les flottes combinées de France et d'Espagne en 1780. Colonel en second au régiment de Roussillon en 1783, colonel au régiment de Condé en 1791, maréchal de camp en 1792, il fut envoyé à l'armée de La Fayette et désigné pour commander la place de Montmédy. Il défendit énergiquement cette ville contre les Autrichiens de Clairfayt, ne cessa de fatiguer l'ennemi par ses sorties, et eut la joie d'assister à la levée du siège et à la retraite des alliés. Nommé général de division en récompense de sa valeureuse conduite, il passa à l'armée de la Moselle sous les ordres de Dumouriez, fut arrêté comme suspect au mois d'avril 1793, et relâché peu de temps après. Il vécut éloigné des affaires jusqu'au 18 brumaire. Bonaparte, qui l'avait connu chez Mme Helvétius, le nomma, le 12 ventôse an IX, préfet de la Haute-Marne. Le 6 germinal an XI, il fut élu par le Sénat conservateur député de la Haute-Marne au Corps législatif. Membre de la Légion d'honneur (11 frimaire an XII), commandeur de l'ordre (25 prairial), il devint inspecteur général des haras le 14 juillet 1806, et fut créé baron de l'Empire le 28 janvier 1809.

**LILAAAR** (FRANÇOIS-JOSEPH VAN), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Amersfort (Hollande) le 15 avril 1737, mort à Amersfort le 8 novembre 1820, « fils de Théodore van Lilaar et de Geertruyt van Dobre », fut maire d'Amersfort en 1795, et, en 1796, représentant à l'Assemblée nationale de Hollande pour le district de Montfort. Rallié à l'Empire, il fut nommé, par un décret de Napoléon 1<sup>er</sup> en date du 19 février 1811, sur une liste dressée par le préfet du nouveau département du Zuysersée, député de ce département au Corps législatif. Il en sortit aux traités de 1814 qui séparèrent la Hollande de la France.

**LILIA DE CROSSE** (JOSEPH-BERNARD), député en 1789, né à Montréal (Ain) le 6 septembre 1739, mort à Montréal le 16 août 1804, avocat à Montréal, fut élu, le 28 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Bugey et Valromey. Son rôle parlementaire n'a pas laissé de traces au *Monteur*.

**LIMAIRAC** (CHARLES-ANTOINE-GABRIEL DE), député de 1815 à 1824, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 1<sup>er</sup> avril 1770, mort à Toulouse le 10 janvier 1847, riche propriétaire, entra, en avril 1811, dans l'administration comme conseiller de préfecture, et se rallia aux Bourbons. Sous-préfet de Toulouse le 22 juillet 1814, et officier de la Légion d'honneur, il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège de département de la Haute-Garonne, avec 102 voix (183 votants, 261 inscrits). Il vota, dans la Chambre introuvable, avec la majorité et présenta au roi (2 mai 1816) avec MM. de Villele et de Puymaurin l'adresse de la garde nationale à cheval de Toulouse qui offrait à Louis XVIII 3,000 francs pour être distribués